



Expulsion de notre mobil-home

Par **vega83**, le **23/06/2014** à **14:31**

[fluo]Bonjour,[/fluo]**marque de politesse**

Je n'ai pas fini de payer la parcelle de notre mobil home où je vis pour le moment avec ma fille de 16 ans (+ mon chien et ma chatte), à cause de grosses difficultés financières. Le gérant du camping a dit qu'il nous expulserait le 30 juin si je ne lui payais pas les 2.620 € restant. Nous ne savons plus que faire. Avant j'ai toujours tout payé dans les temps. J'ai toujours été de bonne foi. Je me sens harcelée et ma fille a encore plus peur que moi. Je vous en supplie, dites moi qu'un délai est possible sinon nous sommes à la rue. Que faire ?

[fluo]Merci pour vos réponses.[/fluo]

Par **Lag0**, le **23/06/2014** à **19:05**

Bonjour,

J'ai un peu de mal à comprendre, vous parlez d'un terrain de camping et vous dites ne pas avoir fini de payer votre parcelle. Cela me semble étrange car généralement, le terrain n'est qu'en location sur un camping, seul éventuellement le mobile-home peut être votre propriété.

Par **vega83**, le **23/06/2014** à **19:14**

Bonjour lago. Bien sur, j'ai acheté le mobil home le 30 décembre 2012. Ensuite j'ai payé 722€ d'EDF et eau en septembre 2013. Puis j'ai payé 1470€ de parcelle en janvier 2014. Il reste 2

mensualités de 1410€ chacune, dont j'ai réglé 200€ en mai 2014. Je vous remercie de me recontacter au plus vite.

Par **moisse**, le **24/06/2014** à **09:18**

Bonjour,

Il convient de reprendre le contrat de location (et non de vente) de l'emplacement lequel défini:

- * le loyer annuel
- * les charges (souvent comprises dans le loyer de l'emplacement
- * les périodes d'ouverture du camping.

Si le terrain était à vous, personne ne pourrait vous en expulser, tout au plus la commune vous demanderait le dépôt d'un permis de construire.

Par **jibi7**, le **24/06/2014** à **09:54**

Hello Vega,

DANS certains cas les services sociaux (caf par ex) peuvent intervenir pour vous allouer une avance ou un prêt sans intérêt.

par ailleurs un microcrédit pourraient vous sortir de l'ornière si vous contactez d'urgence (avec un dossier complet) un organisme comme CRESUS qui a des médiateurs qui interviennent à la banque de France etc..

allez vite!

<http://creditsocial.net/association-cresus-aide-surendettement/>